

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Domaine départemental du Mont Paon - Acquisition SIVU des Canonnettes -
Commune de Fontvieille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'acquérir au titre des espaces naturels sensibles en cohérence avec le Domaine Départemental du Mont Paon, la propriété appartenant au SIVU des Canonnettes située sur la commune de Fontvieille, d'une superficie de 47 hectares environ, au prix de 282.000 € environ, soit 0,60 € le m², le prix ayant été validé par les services de France Domaine,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'acte d'acquisition correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

L'incidence financière s'élève à la somme de 282.000 € environ à laquelle il convient d'ajouter les frais notariés non encore connus à ce jour.

Ce montant sera prélevé sur les crédits affectés de la taxe d'aménagement inscrits au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée